



# Déclaration contrat prévoyance obsèque lors d'une succession

Par arwen3, le 02/03/2014 à 19:43

Bonjour,

Je dois m'occuper de la succession de ma Mère qui est modeste, il n'y a pas de biens immobilier, ni de testament juste sa pension sur son compte bancaire.

Ma Mère avait souscrit un contrat prévoyance obsèques dont le 1er bénéficiaire était les pompes funèbres et moi en bénéficiaire de second rang.

Que dois je déclarer aux impôts sachant que le versement était une prime unique de 5000 euros avec une capitalisation de 900 euros au bout de 13 ans (contrat souscrit en 2002) et ma Mère avait plus de 70 ans. Dois je utiliser l'imprimé 2705 A pour faire la déclaration comme pour une assurance vie et dois je déclarer ce montant sur l'imprimé 2705. Je ne sais absolument pas comment procéder car je pense que les Pompes Funèbres vont déclarer la somme reçue de leur côté et je ne peux pas déclarer la totalité à mon actif.

C'est pour moi un peu complexe et utiliser l'aide d'un notaire est un peu compliqué car vu l'actif brut successoral je risque de payer plus cher que ce qui sera déclaré.

Je vous remercie à l'avance pour votre réponse

Cordialement